



Consultation prébudgétaire en prévision du dépôt du budget de fonctionnement 2020

AVIS DU CRE-MONTRÉAL

Déposé à la
**Commission sur les finances et
l'administration de
l'agglomération de Montréal**

15 avril 2019





Conseil régional de l'environnement de Montréal

Maison du développement durable
50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 300

Montréal (Québec) H2X 3V4

Tél. : 514-842-2890

Télec. : 514-842-6513

info@cremtl.qc.ca

www.cremtl.qc.ca

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) est un organisme à but non lucratif indépendant, consacré à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable sur l'île de Montréal. Par le regroupement et la concertation de ses membres, par ses activités de sensibilisation, de représentation publique et ses différents projets-action, il contribue à l'amélioration de la qualité des milieux de vie et de l'équité sociale sur l'île de Montréal.

Suivez-nous!



Tout d'abord, nous souhaitons féliciter l'administration publique pour cette initiative de démocratie participative qui vise à entendre la société civile sur les propositions budgétaires dans le cadre d'un processus consultatif permettant la participation du plus grand nombre.

Nous souhaitons par la présente vous faire part de nos commentaires et recommandations concernant la partie traitant des **enjeux d'écofiscalité**.

Comme nous le soutenons dans plusieurs dossiers, l'écofiscalité représente un outil important pour, d'une part, encourager et financer les bonnes pratiques, et d'autre part, décourager et pénaliser celles qui produisent des impacts négatifs sur le plan du développement durable.

L'eau

L'écofiscalité a toute sa raison d'être, mais doit être bien orientée. En 2011, nous présentions notre mémoire sur le [Rapport du Comité du suivi du projet d'optimisation du réseau d'eau potable](#) (joint à ce mémoire) à la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs. Nous y soutenions la volonté exprimée dans ce rapport de mettre en place un programme d'installation de compteurs dans les ICI (Institutions, Commerces et Industries) et un programme d'optimisation des réseaux. Pour le premier point, la raison était que les gros consommateurs d'eau se trouvaient dans ces catégories et non dans le domaine résidentiel. Pour le deuxième, les importantes fuites le justifiaient amplement.

D'un côté, l'implantation de compteurs est coûteuse et de l'autre, Montréal bénéficie du grand fleuve comme pourvoyeur d'eau douce, la production (publique) par habitant est donc relativement peu coûteuse. Une étude de Pierre J. Hamel, INRS-Urbanisation en 2006, évoquait un coût de production de « 0,50 \$ le mètre cube, soit cinq centièmes de sou le litre (l). À raison d'environ 250 l par personne par jour, le coût quotidien pour un Montréalais moyen se situe donc autour de 0,12 ou 0,13 \$ (soit environ 45 \$ par personne par année) ». Pour remplir une piscine de 30 000 l d'eau, il en coûterait 15 \$. Il est aisé alors de comprendre que pour une résidence, l'incitatif financier à réduire sa consommation serait bien faible, à moins d'augmenter de façon importante le prix de l'eau. Le même chercheur a publié en 2013 « L'effet des compteurs sur la consommation : un coup d'épée dans l'eau » – un ouvrage dont le titre est clair.

L'agglomération de Montréal se caractérise par une grande majorité de la population qui habite dans un immeuble à logements et aussi par un fort pourcentage qui est locataire (plus de 60 %). Une augmentation de base (pour l'installation et la gestion des compteurs) pénaliserait les ménages pauvres et modestes, les locataires qui subiraient une hausse de loyer, et toutes les personnes qui font déjà attention à leur consommation et qui, parce qu'elles habitent dans un logement, ne peuvent en faire plus ou devenir un grand consommateur (pas de jardin, pas de piscine, pas de tuyaux pour laver la voiture, etc.).

S'il est clair que voir Montréal trôner bien en haut du palmarès de 10 grandes villes canadiennes consommatrices d'eau potable n'est pas souhaitable, il faut comprendre que les ICI et les fuites sont incluses dans ce constat. Des industries très consommatrices, il y en a pas mal sur l'île. Idem pour les



centres hospitaliers notamment. Nous croyons donc que la priorité est d'optimiser les processus, les installations et les usages dans les ICI, consommant plus de 60 % de l'eau potable produite.

Concernant une taxe sur les utilisations récréatives de l'eau, comme une piscine, si elle vise à être dissuasive ou contribuer substantiellement à un fonds pour des gestes durables (ex. : fournir à tous les logements à loyer modique une pomme de douche à faible débit), elle devrait être assez élevée. Sinon une telle taxe risque plus d'occasionner des frais de gestion, un mécontentement des résidents visés et une attitude non environnementale, et donc contre-productive, du type : « je paye donc je consomme de l'eau potable comme je veux ».

Pour toutes les nouvelles constructions sur l'île de Montréal, il est temps d'obliger, quand le type et l'usage du bâtiment le permettent, la récupération des eaux de pluie pour remplacer l'eau potable des toilettes ou arroser/irriguer les espaces verts. Concernant les toits, toute nouvelle construction avec toit plat devrait avoir au moins l'obligation (par voie réglementaire) d'aménager le bâtiment de façon à être en mesure de recevoir et d'entretenir un toit vert. Pour les bâtiments existants, des incitatifs devraient être mis en œuvre pour l'installation de toits verts, en privilégiant les lieux qui seraient accessibles à une communauté (de l'édifice, voire plus).

Depuis des années, le CRE-Montréal travaille à faire reconnaître l'importance des infrastructures vertes dans la gestion des eaux pluviales, tant sur le domaine public que privé. Avec *l'Attestation Stationnement écoresponsable* que nous avons mise en place, nous œuvrons notamment à convaincre des propriétaires et gestionnaires de stationnements de transformer ces zones minéralisées. Pour nous, il est clair depuis longtemps que des mesures d'écofiscalité qui soutiendraient de tels changements et qui, en parallèle, pénaliseraient ceux qui ne les mettent pas en place seraient d'un grand soutien pour un changement notable sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal en termes d'îlots de chaleur et de gestion durable des eaux de pluie.

Le vert, le bleu et le brun

Dans plusieurs de nos mémoires, notamment déposés à l'OCPM dernièrement, nous insistons sur le fait que la résilience d'un quartier dépend fortement de sa capacité à absorber les effets des aléas climatiques, une capacité directement liée à la perméabilité des surfaces et à la santé des sols. C'est aussi dans le sous-sol que peuvent s'arrimer les infrastructures naturelles et les infrastructures grises, que s'enracine la trame verte, et que sont posées les bases du bâti. Bref, un quartier exemplaire et résilient s'appuie sur l'intégration de trois dimensions complémentaires de l'espace urbain (le sol et les infrastructures souterraines; la trame verte et bleue; la rue et le cadre bâti), en accordant la première place aux infrastructures écologiques.

Il est donc important de soutenir les initiatives qui vont en ce sens et décourager celles qui iraient en sens inverse. Par exemple, les propriétaires d'immenses zones de stationnements minéralisés (une bonne centaine de propriétés ont sur leur site un espace de 500 cases ou plus) devraient payer pour les impacts négatifs, ces sommes seraient alors investies chez des propriétaires qui réduiraient le nombre de cases et la surface asphaltée.



Parce que la nature en ville mérite davantage d'attention, de protection et de place, des mesures d'écofiscalité seraient fort utiles pour inciter fortement à verdir, planter et protéger, en soutenant ceux qui souhaitent le faire et en pénalisant ceux qui s'y refusent. Ainsi, encore une fois les sommes recueillies seraient distribuées pour aider les actions souhaitées.

Toutes ces mesures d'écofiscalité devraient selon nous viser à susciter un mouvement d'envergure en faveur de quartiers résilients et agréables pour tout le monde. Une fois cela atteint, une réglementation obligeant à poser les gestes durables devrait prendre le relais, une raison supplémentaire pour que les acteurs montréalais embarquent tôt dans une démarche écologique.

La mobilité durable

Pour combattre la congestion, l'écofiscalité fait très certainement partie des solutions; les Alliances TRANSIT et SWITCH les soutiennent depuis longtemps. Mentionnons notamment la taxe en fonction des kilomètres parcourus et celle basée sur le type de véhicule. Les Centres de gestion des déplacements (CGD) travaillent fort pour convaincre et accompagner les entreprises de l'île de Montréal dans un changement en faveur de la mobilité durable. Autant pour le volet organisationnel que citoyen, des mesures d'écofiscalité seraient très utiles (ex. : vignettes obligatoires étendues à l'ensemble du territoire, mesures préférentielles pour l'autopartage, pour l'installation de supports à vélo, pour le partage de stationnement, etc.).

Les terrains contaminés et la revitalisation

La contamination des terrains vacants, héritage des activités industrielles passées, représente à court terme une importante menace pour la santé humaine et un obstacle à l'implantation de nouvelles entreprises. Toutefois, c'est possiblement aussi une occasion à saisir pour l'implantation de procédés verts et innovants de décontamination et, en corollaire, une façon de plus d'explorer des filières industrielles durables permettant la revalorisation des contaminants extraits.

Avec les récentes annonces concernant les investissements du gouvernement du Québec dans l'est de Montréal à cet égard, il y a peut-être ici une occasion pour la métropole de mettre en place des mesures d'écofiscalité pour pénaliser les propriétaires qui délaissent leurs terrains vacants contaminés et soutenir des initiatives de décontamination par la phytoremédiation qui en plus embellirait le terrain en le verdissant, ajoutant de la valeur à tout le secteur environnant.

La gestion des matières résiduelles

Pour inciter et soutenir les bonnes initiatives, là aussi les mesures d'écofiscalité pourraient aider. Pensons à la réduction à la source et au réemploi qui peinent à se tailler la place qu'on leur attribue pourtant dans la hiérarchie des 3RV depuis des décennies. Des initiatives comme la consigne sur les tasses de café représentent un exemple d'actions qui gagneraient à être soutenues de façon à se généraliser : pourquoi ne pas commencer avec une taxe sur l'usage unique de contenants et une



surtaxe sur l'usage de contenants en polystyrène dans la restauration à emporter, associées à un incitatif pour les commerces mettant en place la consigne de contenants réutilisables.

Étant donné le nombre de consultations publiques qui ont cours ce printemps et pour lesquelles le CRE-Montréal présente un mémoire, nous n'avons pu aller aussi loin que le sujet le permettrait et le demanderait. Dans la perspective où l'administration publique semble intéressée par ce type de moyens, le CRE-Montréal offre sa collaboration pour réfléchir davantage sur les pistes de solution à déployer sur l'île de Montréal en matière de mesures d'écofiscalité.





CONSEIL RÉGIONAL
ENVIRONNEMENT
MONTREAL

50, rue Sainte-Catherine Ouest, #300
Montréal, QC H2X 3V4

tél.: 514 842-2890
info@cremtl.qc.ca
cremtl.qc.ca

suivez-nous!

